



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N° 1305 du 30 JUILLET 2008**

### Sommaire

	<b><u>PAGES</u></b>
• Agenda	2
• Infos brèves	2
• Courrier au Secrétaire Général du Ministère concernant les membres C.G.T. qui siègeront au C.T.P.M.	3
• Compte rendu de l'audience du 21 juillet entre le Directeur de Cabinet et les syndicats sur le document stratégique du ministère	4-7
• Ingénierie publique : une décision lourde de conséquences ! - Lettre pétition : pour le maintien et le développement de l'ingénierie publique	8-10 11
• Ugict : Rendons la loi inapplicable - Pétition UGICT-CGT : Halte au temps de travail des cadres sans limite	12-13 14
• Le Moulin à Poivre – bulletin n°11 des Attachés	15-20



## AGENDA

**21 août 2008 :**  
**au C.R. Poitou-Charente**  
**préparation du rassemblement**  
**du 1<sup>er</sup> septembre à la Rochelle**

**27 août 2008 :**  
**D.G.P.A./O.S.**  
**Groupe de travail pénibilité**

**28 août 2008 :**  
**Secrétariat fédéral**

**1<sup>er</sup> septembre 2008 :**  
**rencontre des S.G. des fédérations**  
**avec B. THIBault**

**1<sup>er</sup> septembre 2008 :**  
**Rassemblement à la Rochelle**

**2 septembre 2008 :**  
**Secrétariat fédéral**

**3 septembre 2008 :**  
**Réunion confédérale sur**  
**Syndicalisations et Prud'hommes**

**9 septembre 2008 :**  
**M.E.E.D.D.A.T./O.S.**  
**Action Sociale**

**9 et 10 septembre 2008 :**  
**Commission Exécutive Fédérale**



## INFOS BREVES



« OFFRE RAISONNABLE D'EMPLOI »  
 Un nouveau recul social au cœur de l'été

La période d'été sera encore celle choisie par le pouvoir pour infliger un nouveau coup dur pour les salariés, les retraités et des demandeurs d'emploi.

Alors que les salariés, retraités et demandeurs d'emploi manifestent les difficultés qu'ils ont à joindre les deux bouts face à la montée de l'inflation et des prix de l'alimentation, à leur pouvoir d'achat qui baisse, l'assemblée nationale a voté cette nuit une loi restreignant les droits des demandeurs d'emploi qui aura un impact sur l'ensemble du monde du travail.



**Niveaux de vie**  
**13,2 % des Français sous le seuil de pauvreté**

Selon une enquête de l'INSEE sur les niveaux de vie, 13,2 % de la population française métropolitaine, soit près de 7,9 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté en 2006. Elles ont un niveau de vie inférieur à 880 euros par mois et pour la moitié d'entre elles à 720 euros par mois.

L'étude précise que les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie d'au moins 33.190 euros par an et les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 9.720 euros annuels.



**Retraites complémentaires**  
**Le dispositif permettant**  
**le départ à 60 ans est prorogé**

La CGT a signé l'avenant à l'accord 2003 prorogeant le dispositif qui permet de financer le départ à 60 ans pour l'AGIRC et l'ARRCO. Ce dispositif arrivait à échéance au 31 décembre 2008. Or, à cette date, les négociations pour le renouvellement de l'accord de 2003 seront à peine engagées.



**Négociation pénibilité**  
**Une conclusion bien triste**  
**pour le monde du travail !**

**Déclaration de la CGT**

La CGT est en colère et triste pour les dizaines de milliers de salariés qui pouvaient être concernées par un dispositif de départ anticipé qu'ils attendaient en compensation de leur diminution de leur espérance de vie.

A la dernière réunion du 16 juillet, le MEDEF n'est pas venu avec la volonté d'aboutir à un accord.



**Retraite**  
**Durée de cotisation**  
**Le gouvernement passe en force**

**Déclaration de la C.G.T.**

Le gouvernement vient de notifier à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse l'allongement d'un trimestre par an de la durée de cotisation exigées à compter de 2009 pour bénéficier du taux plein.

Celle-ci sera de 161 trimestres pour les assurés nés en 1949, 162 trimestres pour ceux nés en 1950, 163 trimestres pour ceux nés en 1951 et 164 trimestres pour ceux nés en 1952.

Le gouvernement confirme son passage en force et refuse toujours l'engagement de la moindre négociation sur la durée de cotisations, les minima de pensions et l'équilibre financier des régimes, tel que cela était prévu dans la loi d'août 2003.

Il choisit la période des vacances pour faire passer la mesure contestée. La CNAV n'a même pas eu la possibilité de délibérer sur la mesure.

La CGT renouvelle sa totale opposition à l'allongement de la durée de cotisations qui, socialement injuste, ne résout pas les problèmes de financement des régimes.

La C.G.T. entend poursuivre sa mobilisation pour garantir le niveau de retraite, assurer un droit effectif à la retraite à 60 ans et dégager de ressources nouvelles pour le financement.



**Temps de travail**  
**Les cadres en manif le 23 juillet**

L'organisation spécifique des Ingénieurs, techniciens cadres de la CGT (Ugict-Cgt) appelle à manifester le 23 juillet de 13 heures à 14 heures 30 aux abords du Sénat rue de Vaugirard à Paris (6<sup>ème</sup> arrondissement) avant la fin de l'examen du projet de loi sur la représentativité syndicale et le temps de travail. Simultanément la CGC tiendra un autre rassemblement sur le même thème place de l'Odéon. Le texte en discussion au sénat depuis le 17 juillet prévoit le relèvement de 218 à 235 jours de travail par an la durée maximale du « forfait-cadres », voire à 282 jours en cas d'accord dans l'entreprise.

La création de ce forfait dans les lois Aubry partait du postulat de l'impossibilité de comptabiliser le temps de travail des cadres dépassant largement les 35 heures par semaine. En contrepartie du non-paiement de ces heures supplémentaires effectuées, des jours de repos supplémentaires leur avaient été accordés sous forme de RTT au-delà des cinq semaines légales de congés payés.

L'Ugict-CGT a lancé une pétition en ligne sur son site.

Elle exige :

- le respect des accords de RTT conclu entre les syndicats et les employeurs en n'obligeant pas à les renégocier si ceux-ci donnent satisfaction.
- De garder le plafond maximum actuel de 218 jours pour les forfaits jours qu'il y ait un accord ou non.
- De ne pas étendre le champ d'application des forfaits jours.
- Le droit au décompte horaire quel que soit le type de forfait.



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 23 juillet 2008

MEEDDAT  
**Monsieur Didier LALLEMENT – Secrétaire général**  
Tour Pascal A  
92055 La Défense cedex

**Objet : membres CGT au CTPM du MEEDDAT**

Monsieur le Secrétaire général,

Suite aux résultats des élections du 26 juin 2008 relatives aux organisations syndicales représentatives du Comité technique paritaire ministériel (CTPM) du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT), la CGT a obtenu 36,88% des suffrages exprimés soit 7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléants.

Aussi, par la présente, vous avez ci-dessous les noms des représentants CGT qui siègeront à ce CTPM :

**Titulaires :**

- Jean-Marie RECH
- Willy GARING
- Didier HOREAU
- Charles BREUIL
- Nicolas BAILLE
- Francis COMBROUZE
- Patricia CERISAY

**Suppléants :**

- Didier PACOT
- Marie-Hélène THOMAS
- Didier LASSAUZAY
- Patrick FABRE
- Yves GILLE
- Guy MAISONNEUVE
- André GODEC

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire général,

**Signé**

Jean-Marie RECH.

**Copie :**

-Sandrine LEFEBVRE-GUILLAUD – Chef du Département des relations sociales.



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### *Réunion Cabinet du ministre / organisations syndicales du lundi 21 juillet 2008 sur le projet stratégique du ministère*

#### ***Cabinet du ministre :***

Jean François CARENCO : Directeur de Cabinet

Didier LALLEMENT : Secrétaire général du ministère

Dominique MORTELLECQ : Conseiller social du ministre

Jean Claude RUYSSCHAERT : Directeur des ressources humaines - SG

Paul BENAYOUN : Chargé de mission auprès du ministre

Corinne ARNOUX : Conseillère technique

Corinne ETAIX : Chef de service Pilotage et évolution des services - SG

Sophie GALEY LERUSTE : Directrice, adjointe Secrétariat général

#### ***Organisations syndicales :***

**Pour la CGT :** Jean Marie RECH, Nicolas BAILLE, Marie Hélène THOMAS, Didier HOREAU, Gilles OBERRIEDER, Charles BREUIL.

FO, CFDT, UNSA, FSU, SOLIDAIRES.

Monsieur CARENCO ouvre cette réunion en la plaçant dans un contexte logique de dialogue social après trois mois de présence en tant que directeur de cabinet et venant après des événements importants tels que : les élections pour la représentativité au CTPM, la publication d'un décret de réorganisation de l'administration centrale, la nomination des directeurs d'administration centrale, la lettre circulaire du premier ministre du 7 juillet et le budget 2009-2011.

Dans une longue explication, il présente le document qui va servir de base de discussion sur les orientations stratégiques du ministère.

Il précise que l'objectif du ministre est de créer un vrai ministère mais reconnaît que cela ne va pas être facile.

Les premiers éléments concrets de cette réorganisation furent :

- Le décret d'organisation de l'administration centrale du MEEDDAT
- La nomination des directeurs de l'administration centrale
- Les élections au CTPM qui ont permis de constater que le ministère constitue une unité forte de 108 000 agents.

Le ministère devra se construire avec des services déconcentrés à mettre en place à plusieurs niveaux et dont les principaux sont :

- Au niveau régional : la mise en place des DREAL (fusion des DRE, des DIREN et des DRIRE) ;
- Au niveau départemental : les DDEA qui seront le socle des futures Directions Départementales des Territoires placées sous l'autorité du préfet ;
- Des services spécialisés que sont les DIR, les directions des affaires maritimes, les directions de l'aviation civile et les services navigations.

En ce qui concerne le réseau scientifique et technique, M.CARENCO affirme que le besoin de ce réseau est acquis. Cependant, il doit se réorienter et se « moderniser ».

Sur les opérateurs (agences, établissements publics : SNCF, ADEME,...), ils dépendent directement du ministère et ne doivent pas fonctionner en autonomie même s'ils ont une liberté de gestion.

Après cette présentation, le directeur de cabinet souhaite rentrer dans une phase de concertation afin que ce document stratégique soit validé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Il souhaite que cela se fasse dans le cadre d'un bon dialogue social malgré les impératifs liés aux contraintes budgétaires notamment les réductions d'effectifs.

Il présente le DGPA (rebaptisé directeur des ressources humaines), Monsieur RUYSSCHAERT comme un acteur essentiel de ce dialogue social en le situant comme quelqu'un « de la maison » incarnant un « conservatisme moderne » !

Le directeur de cabinet passe alors la parole à la CGT, première organisation syndicale du ministère. Par l'intermédiaire de son secrétaire général, la CGT fait la déclaration suivante :

### **Réaction au Projet Stratégique du MEEDDAT**

**Le Secrétaire Général du Ministère a fait parvenir vendredi 13 juin, le projet stratégique du MEEDDAT. Depuis de longs mois, les services, les personnels, les directions attendaient « une feuille de route », un contenu concret et quelque peu d'espoir pour l'avenir. Ils attendaient une organisation du travail claire entre les différents niveaux (centrale, services centraux, services techniques, DREAL, DDE ou DDEA).**

Mais malheureusement, au-delà des mots quant aux ambitions affichées, le projet ne porte aucune ambition et confirme bien sûr clairement la stratégie du Ministère dans un contexte de réduction massive des moyens publics humains et financiers. Il ne fournit pas les clefs des relations entre les différents intervenants tant en interne (DDEA, DREAL, services techniques, centrale ...) qu'en externe (comment et pourquoi les collectivités accepteront un ministère conseiller, quel moyen de suivi, quelle présence technique réelle ?). S'il parle de la « richesse des cultures rassemblées » il n'y a aucune évolution des compétences réelles actuelles mobilisables et celles nécessaires.

En matière d'ingénierie, l'ingénierie publique concurrentielle est désormais qualifiée de « mode non naturel d'intervention de l'Etat », ce qui implique bien sûr le « redéploiement des effectifs » sur d'autres missions (non précisées). Nous exigeons une nouvelle réunion avec comme documents préparatoires fournis dans un délai raisonnable :

- un état des lieux qualitatif et quantitatif (effectifs concernés, répartition par domaine d'activité par statuts et grades des personnels, avec la perspective démographique) ;
- la définition du périmètre de l'ingénierie concurrentielle
- la réflexion stratégique de l'administration sur l'ingénierie dans tous les services. Cette réflexion doit s'inscrire rapidement dans un cadrage national au regard des activités présentes et à développer.

Il est dommage qu'aucune ambition nationale concrète ne transparaisse par contre sur d'autres domaines tels que le logement, les risques, les transports, la mer, les voies navigables.

Dans des domaines importants, les DREAL exerceront elles-mêmes des activités opérationnelles mais la mutualisation régionale voire supra-régionale est avancée sans aucun élément d'évaluation ni souci du moindre commentaire de la manière dont elle se fait.

Les DDEA sont qualifiées d'ores et déjà de « directions départementales des territoires ». Les conséquences de la RGPP sont traduites sans débat. L'expérimentation du Lot est dépassée, nous en sommes arrivés à la fusion dans les préfectures ou dans une délégation inter-services (dont pas grand monde ne connaît la signification). Les directions du territoire sont-elles des services du MEEDDAT ou du ministère de l'Intérieur ?

La politique de sécurité routière est considérée comme un axe important de la DDEA. La formation à la conduite et l'organisation de l'examen du permis de conduire y sont indiquées, là encore sans réserve apparente, contrairement aux propos tenus lors des dernières réunions nationales qui évoquaient sérieusement un opérateur externe, au minimum pour la partie poids lourds.

Les 11 DIR contribuent ainsi à la qualité des déplacements de millions d'usagers et à l'économie de la France grâce au professionnalisme de tous les agents, mais n'occupent que 12 lignes sur 27 pages. Il est fait état de quelques ajustements du dispositif, de quoi s'agit-il ?

Le traitement des services navigation et des affaires maritimes est encore pire, ce qui est préoccupant pour les missions de ces services.

Un réseau formation indépendamment du réseau RST est identifié. Est-ce une démarche interne ? Un certain nombre d'écoles sont mentionnées (pas toutes). Nous aurions bien aimé que le ministère soit plus précis sur la politique qu'il défend face à la volonté gouvernementale de faire sortir des écoles des champs ministériels.

Aucune référence réelle aux CIFP, aux CLF ni à l'action des services de centrale. Aucune référence au contenu, à la nécessaire liaison entre formation et requalification, acquisition de nouvelles compétences.

La CGT a toujours été avec les personnels pour défendre ce ministère et ses missions. Grâce à nos luttes, notamment celle du 6 mars, nous étions parvenus à obtenir des engagements sur l'organisation et les missions du ministère. Aujourd'hui, par cette circulaire Fillon du 7 juillet, nous constatons le non-respect des engagements du ministre d'Etat. Faut-il rappeler que Jean-Louis BORLOO, dans le contexte des luttes du début d'année, écrivait le 21 février 2008 : *« Je suis donc aujourd'hui en capacité de pouvoir m'engager sur les orientations d'organisation du ministère suivantes : tout d'abord, le MEDAD continuera de bien disposer de ses propres services déconcentrés qui mettront en œuvre sur le terrain les politiques du ministre, grâce aux moyens que nous leur déléguons à cet effet, sous la responsabilité de directeurs que j'aurai nommé »*.

Nous avons obtenu le principe du maintien de la gestion des personnels au sein du ministère. La circulaire prévoit cependant la création de plates-formes régionales pour le recrutement, la formation et des bourses d'emplois, ce qui remet en cause le statut des personnels au sein du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

La CGT entend agir avec les agents pour défendre des politiques publiques attendues par la population notamment dans la suite des décisions du Grenelle de l'Environnement que le Gouvernement tarde à mettre en œuvre. Les réorganisations en cours et à venir auront des impacts sur le personnel, des mesures d'accompagnement sont indispensables avec des moyens.

Les personnels viennent, au travers des élections de représentativité du 26 juin 2008, de confirmer la place de la CGT comme première organisation syndicale au CTPM du nouveau Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

Aussi, nous entendons prendre toutes nos responsabilités avec les personnels.

Jean-Marie RECH  
*Secrétaire Général de la Fédération CGT*

Après les interventions des différentes organisations syndicales, la CGT revient sur les engagements pris par écrit le 21 février par le ministre dans la perspective de l'action du 6 mars, où il avait confirmé le maintien des services déconcentrés du ministère au niveau départemental malgré les velléités du ministère de l'intérieur.

Avec la circulaire FILLON du 7 juillet 2008, ces engagements sont remis en cause puisque les DDEA serviront seulement de base pour constituer les Directions départementales des territoires qui seront directement sous l'autorité du Préfet. En clair, le MEEDDAT n'a plus de direction départementale en propre !

Monsieur CARENCO reconnaît qu'effectivement la lettre du Ministre BORLOO a été mise en défaut mais qu'il ne fallait pas se formaliser pour cela car c'est une situation qui existe déjà : *« les DDE ont toujours été sous l'autorité du préfet »*. Pour lui, ce n'est certes pas une victoire pour le MEEDDAT mais l'essentiel est de construire et de trouver un équilibre et faire en sorte que les agents soient *« à l'aise dans leurs baskets »* !

La CGT met en avant l'aspect social de ces réorganisations qui ont un impact pour les agents dans l'ensemble des services notamment à cause de certaines méthodes de management. La CGT cite certains départements, dans lesquels il est demandé aux agents d'aller chercher des postes ailleurs, en raison des suppressions de postes dues aux réorganisations.

Le directeur de cabinet semble offusqué et demande de lui faire remonter ces informations. Il se dit conscient des inquiétudes et incertitudes des agents. D'ailleurs, pour lui le bon taux de participation aux élections au CTPM traduit certainement l'inquiétude des personnels. Cependant, c'est un passage obligatoire pour construire ce grand ministère.

Il conclut cette réunion en souhaitant que ce document d'orientation stratégique soit discuté à tous les niveaux. Il demande au Secrétaire général et au Directeur des ressources humaines de produire « un référentiel national de changement » avec les syndicats. (Il faut comprendre cadrage national de garanties).

Il s'engage à nous revoir avec le ministre d'Etat avant le 11 novembre 2008.

### **Commentaire CGT**

Ce qui nous est proposé n'est qu'une façade pour un soi disant ministère ayant vocation à mettre en œuvre les décisions du Grenelle de l'environnement.

Par ailleurs, il est souvent difficile de comprendre les liens qu'il y aura demain entre les différents services comme par exemple entre le niveau régional (DREAL) et départemental (DDEA – DDT).

Nous constatons un véritable télescopage des réformes qui ont pour conséquence directe de parfois créer une parfaite confusion. Alors que le Cabinet confirme la généralisation des fusions DDE-DDAF, dans le même temps la circulaire Fillon du 7 juillet confirme la création des DDT !

Rappelons que ces réformes sont beaucoup plus concrètes sur les aspects organisationnels que sur les définitions des nouvelles missions que les agents auront à mener. Par contre, les choses sont bien claires sur les missions qui doivent être abandonnées (comme par exemple l'ingénierie publique concurrentielle).

Mais derrière toutes ces réformes menées au pas de charge, il y a des personnels qui s'inquiètent, qui souffrent sur leur lieu de travail.

Pourtant nous avons en face de nous des interlocuteurs qui se réfèrent sans cesse au dialogue social. Mais dans leur conception, ils veulent bien discuter mais sans rien lâcher.

Nous avons la preuve aujourd'hui à travers la réorganisation du ministère, que ce sur quoi s'était engagé le ministre le 6 mars sous la pression de 10 000 agents du MEEDDAT dans les rues de Paris, n'a pas été respecté, ce qui est d'autant plus grave car cela remet en cause la parole d'un ministre d'Etat.

Tout cela nous engage à renforcer nos luttes. Nous ne pouvons accepter de telles méthodes. Nous ne pouvons accepter de laisser notre ministère se dépecer ainsi !

**D'ores et déjà, nous devons construire le rapport de force et faire aboutir nos revendications, au niveau local dans le cadre de la mise en place des DREAL, dans les rencontres avec les préfets autour de la circulaire Fillon du 7 juillet.**

**Au niveau national, la fédération CGT va demander une audience au ministre Borloo afin d'exiger des réponses sur le grand écart, voire la volte face, qu'il y a aujourd'hui entre ses engagements pris en février dernier et la circulaire Fillon du 7 juillet.**



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **INGÉNIERIE PUBLIQUE: UNE DÉCISION LOURDE DE CONSÉQUENCES !**

Annoncée, sans aucune concertation, lors du Conseil de Modernisation des Politiques Publiques du 4 avril 2008, confirmée lors de la troisième réunion du 11 juin dernier, l'ingénierie publique État concurrentielle doit être abandonnée. La direction du MEEDDAT met donc en œuvre, avec célérité, cette décision.

Après une 1<sup>ère</sup> réunion avec les représentants du personnels le 4 juin 2008 et la mise en place d'un comité de concertation sur l'ingénierie publique (CCIP), un projet de circulaire relatif à « Évolution des activités d'ingénierie et modalités du retrait du champ concurrentiel » (ci jointe en annexe) a été transmis la veille pour une nouvelle réunion le 7 juillet ce qui avait entraîné un boycott de toutes les organisations syndicales sauf FO.....L'administration a donc convoqué une nouvelle réunion du CCIP le 18 juillet 2008.

Cette décision politique était sous-jacente depuis de nombreuses années dans les services de l'ex ministère de l'Équipement. En effet, déjà des chefs de service ont pris cette décision localement et se sont engagés à ne plus répondre aux demandes d'ingénierie publique concurrentielle des collectivités. Les agents ont exprimé leur désaccord, relayé par les expressions syndicales dans les instances paritaires, ainsi que les collectivités, principalement en milieu rural.

Maintenant, le ministère dit se tourner vers l'avenir et balaie d'un revers de main l'ingénierie publique concurrentielle envers les collectivités.

Les agents, les bureaux d'études, le réseau technique du MEEDDAT auraient-ils tant démerités pour n'être considéré que comme des « mouchoirs jetables » ? Sommes-nous techniquement à un tel niveau faible de compétences pour ne plus nous permettre d'apporter notre aide aux collectivités, aide qu'elle sollicite toujours ?

Non, cette réponse est purement politique avec un alibi comptable en terme d'effectifs. Il faut laisser le champ libre au privé !



C'est une décision lourde de conséquences pour les agents, les services et surtout pour les collectivités qui vont dorénavant devoir se tourner uniquement vers le secteur privé, pas toujours en capacité de répondre et de toute façon pas au même prix.. En fin de compte, ce sont les citoyens qui paieront la facture à travers l'augmentation inéluctable des prestations puisque la notion de régulateur, reconnue par les élus, des services du MEEDDAT n'existera plus. En complément, il convient de noter l'inexistence du secteur privé sur le domaine de l'ingénierie dans certains territoires et le peu d'attrait pour les plus petites collectivités aux faibles moyens puisque là où les profits sont faibles, il y a carence des bureaux d'études privés.

Attention, nous n'avons jamais prétendu que les services du MEEDDAT étaient les meilleurs sur ce domaine crucial et important. Mais par nos implantations locales, notre travail en réseau, nos connaissances techniques, les formations données et reçues, les échanges avec le secteur privé, notre connaissance des territoires, les collectivités locales nous font confiance et reconnaissent la qualité de nos prestations et leurs importances; reconnaissance rappelée dans le rapport d'information n° 991 de l'Assemblée Nationale.

Alors regardons l'avenir et les propositions faites sur cette évolution. Lors de la réunion du vendredi 18 juillet, il nous a été indiqué que trois démarches convergentes sont mises en place:

1ère démarche: A partir du Projet Stratégique Ministériel et de la circulaire du 4 juillet 2008 relative à la concertation sur ce projet, il a été demandé aux directions régionales de réfléchir aux conséquences sur les métiers par rapport aux missions du MEEDDAT ; cette réflexion (réponse pour septembre 2008) doit déboucher sur un document de stratégie nationale et une déclinaison par métiers ;

2ème démarche: Au niveau du dialogue de gestion, dans le cadre de la LOLF et du projet de budget, une circulaire doit paraître fin juillet 2008; les postes supplémentaires nécessaires seront identifiés et une traçabilité par rapport aux nouveaux métiers sera mise en place ;

3ème démarche: Une réflexion sera lancée sur les missions pour déterminer la déclinaison territoriale la plus adaptée par rapport aux nouveaux métiers et surtout le lieu d'exercice (régional ou départemental) ; un document de stratégie régionale validera les décisions issues de ces réflexions ; ces documents régionaux devront être finalisés pour février 2009 et permettront un redéploiement des effectifs et une mutualisation des compétences ; en parallèle, un plan d'évolution des CETE sera établi au printemps 2009.

L'ingénierie publique concurrentielle est aussi un enjeu important en terme d'emplois. En effet 3200 ETP travaillent dans ce domaine

Lors de cette réunion, il nous a été certifié que les décrets et arrêtés relatifs à l'ATESAT ne seront pas réécrits contrairement à certaines informations qui circulent. Les seuils actuels ne seront pas revus, ce qui aurait permis de mieux répondre aux collectivités locales et de prendre en compte les hausses des prix.

Par contre, il va être demandé aux services de ne plus s'investir dans les missions routières mais de privilégier les missions relatives aux décisions du Grenelle et du développement durable. En réponse à la question du lieu d'exercice des missions voiries, celles-ci doivent s'exercer en inter- communalité.

Avec ce projet de circulaire « ingénierie », les conduites d'opérations de constructions publiques pour les collectivités sont également visées puisqu'il y est indiqué l'arrêt pur et simple.

Le MEEDDAT doit par contre porter les nouvelles réglementations issues du Grenelle notamment dans le domaine de la construction publique pour son propre compte et pour les collectivités.

Mais quid de l'aide nécessaire et importante envers les particuliers pour la mise aux normes des constructions individuelles alors que sur ce domaine l'Etat devrait s'organiser pour répondre aux futures demandes. Aucune réponse, si ce n'est que le secteur privé pourra y répondre et que l'Etat publiera uniquement des normes. Au regard des millions d'euros en jeu, nous pouvons qu'être inquiets dans cette jungle financière, source de profits potentiels faramineux.

Cette circulaire et les réunions de ce groupe de travail n'ont pas permis d'apporter des réponses claires et précises aux questions et inquiétudes des agents. Le futur Plan de Redéploiement des capacités d'Ingénierie en Région (PRIR) doit nous interroger, si nous mettons en parallèle la circulaire du 7 juillet 2008 du Premier Ministre puisque la phrase écrite dans l'avant-projet « il n'y aurait pas de mobilité forcée de personnel » a disparu. De nombreuses catégories de personnels techniques, administratifs, exploitation sont concernées par l'ingénierie publique et les constructions publiques. Nous savons déjà que des approches officieuses, discrètes, existent dans certains services pour sensibiliser, inciter très fortement les agents à changer de poste.

La CGT ne partage pas cette décision politique de suppression de l'ingénierie publique concurrentielle.

Quel avenir de l'Ingénierie d'Appui Territorial et n'est-elle pas également condamnée ?

Que restera-t-il des missions sur le logement au MEDDAAT ?

Que restera-t-il de l'ingénierie routière à terme (voir notamment l'étude sur l'ingénierie routière 2012 réalisée par The Boston Consulting Group) et quel appui technique possible pour les DIR puisque le RST ne pourra plus répondre à leur demande (voir décisions RGPP du 11 juin) ?

A la CGT, nous affirmons que pour construire et développer durablement notre pays, le MEDDAAT doit avoir les moyens nécessaires pour répondre aux grandes politiques de l'Etat, aux besoins des citoyens et des territoires (ligne directrice juridique claire et précise). Cela n'en prend pas le chemin.

**La CGT appelle les personnels à participer massivement aux réunions et assemblées générales pour débattre et porter les revendications CGT et à signer la lettre pétition jointe (à retourner à la fédération à Montreuil).**

# LETTRE PÉTITION

## Pour le maintien et le développement de l'ingénierie publique

La CGT se prononce contre l'abandon de l'Ingénierie Publique dite « concurrentielle »

**L'ingénierie publique concurrentielle est nécessaire pour l'Etat et est une aide utile pour les collectivités locales pour mettre en œuvre les orientations politiques de développement durable des territoires, pour répondre aux besoins des citoyens.**

C'est aussi l'ingénierie publique qui a aidé au développement d'une ingénierie privée innovante et puissante, qui est reconnue mondialement dans un certain nombre de domaines. Il n'y a pas opposition mais complémentarité. L'ingénierie publique concurrentielle ne représente d'ailleurs qu'environ 2 % du marché.

Elle joue aussi un rôle de régulation des prix, utile pour les collectivités locales et donc avec des conséquences positives pour les contribuables.

Avec l'IAT et l'ATESAT, elle forme un ensemble cohérent, homogène sur l'ensemble du territoire.

La qualité, la pertinence, la performance des missions techniques et de l'expertise technique sont une alchimie complexe de travail en réseau (recherche fondamentale, recherche appliquée, formation, expertise technique, mise en œuvre, évaluation), de compétences individuelles et collectives, de communautés de travail, d'identités professionnelles. Casser un maillon ne peut qu'entraîner une perte sur l'ensemble du réseau au détriment des citoyens, de l'application des politiques État, des collectivités locales.

Le projet de circulaire, pris en application de la décision politique de suppression de l'ingénierie publique concurrentielle prévoit en particulier :

- de réduire au seul portage des politiques publiques de l'Etat dans les 12 champs d'actions prioritaires définis par la circulaire du 10 avril 2008 et en aucun cas à leurs réalisations, sans se soucier de la présence de services techniques « pouvant faire » au sein du Ministère ;
- d'inciter les collectivités locales à passer des commandes aux bureaux d'études privés dans ces 12 domaines
- de définir des Plans de Redéploiement des capacités d'Ingénierie en Régions (PRIR) avant le 28 février 2009

Il ne prend en compte que les services déconcentrés et certaines missions.

Que deviennent les autres services par exemple le RST, les établissements publics ... ?

Que deviennent les missions d'ingénierie dans les secteurs navigation, maritime, aérien, ... ?

C'est un véritable plan social qui est organisé et en cours d'application.

Dans ce cadre, la CGT refuse que les redéploiements d'emplois prévus se fassent en poussant les agents à partir vers les collectivités locales ou vers le privé. Cela ne peut que relever du libre choix de chacun.

Elle exige :

- **le maintien et le développement de l'ingénierie publique, cela passe notamment par un état des lieux précis, une véritable stratégie pour l'ensemble des services, des moyens (effectifs, formation, crédits, matériels,...)**
- **le redéploiement des agents en priorité sur l'ingénierie publique ou à leur demande sur les autres domaines au sein du MEEDDAT**
- **un plan de formation pour tous les agents concernés, formation réalisée sur le temps de travail**
- **des garanties collectives et individuelles pour tous les agents**

**Avec la CGT, soutenez le maintien et le développement de l'ingénierie publique pour répondre aux besoins des citoyens et pour le développement durable de tous les territoires.**

Nom, Prénom	Service	Signature



## Rendons la loi inapplicable : halte au temps de travail sans limites !

### 235 jours ?

365 jours

– 104 jours (samedis et dimanches)

– 25 jours (congés ouvrés)

– 1<sup>er</sup> Mai

= 235 jours

Finis les jours RTT et les jours fériés. C'est ce que permettrait l'amendement UMP adopté par l'Assemblée nationale le 10 juillet portant de 218 à 235 jours le seuil maximal de jours de travail par an, pour les salariés au forfait.

### Le texte permet d'imposer 282 jours de travail.

#### Envisagez-vous de vivre comme cela ?

282 jours =

365 jours

– 24 jours ouvrables

(4 semaines de congés payés)

– 7 week-ends

– 45 dimanches

#### Cela signifie :

- la suppression de la 5<sup>e</sup> semaine,
- 41 samedis travaillés.

Le Parlement a adopté une loi inacceptable d'allongement et de déréglementation du temps de travail. La volonté du gouvernement de faire passer cette loi en catimini au cœur de l'été n'a pas empêché les cadres et les techniciens de manifester leur opposition avec le rassemblement de plus d'un millier d'entre eux, le 23 juillet, à l'appel convergent de l'Ugict-CGT et de la CFE-CGC.

### Le texte de loi adopté s'oppose aux aspirations des cadres et des techniciens.

- Le temps de travail sans limites percute de plein fouet la recherche d'un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.
- Alors même que l'encadrement fait le constat des effets pervers de l'individualisation, celle-ci imprègne tout le texte de loi.
- Le surtravail comme seule perspective offerte constitue une grave menace pour le niveau des salaires en contournant le besoin de reconnaissance et de paiement de la qualification.
- Allonger le temps de travail de l'encadrement relève de l'indécence, au moment même où les exemples d'atteintes à la santé et de suicides se multiplient.
- Alors que l'égalité professionnelle est loin d'être réalisée, cette extension du temps de travail sera un facteur aggravant de discrimination pour les femmes.
- Pressurer encore plus les cadres et les techniciens, c'est fermer autant de portes à l'embauche de jeunes diplômés. Véritable non-sens économique et social.

Cela renforce la conviction de la Cgt des cadres et des technicien(ne)s de l'urgence d'un autre mode de management.



Je marche,  
donc je suis  
autonome

## Autonomie ? L'alibi était presque parfait

Le forfait-jour, qui ne concernait initialement que « certains cadres », est ouvert désormais à tous les salariés, ayant ou non le statut cadre, qui seront considérés par leur employeur comme autonomes, c'est-à-dire disposant « d'une réelle autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps » (article 17 de la loi).

# Une perspective de société inacceptable

Loi de modernisation du marché du travail janvier 2008

+

loi de modernisation de l'économie juin 2008

+

loi « Temps de travail » :

- autoriser le rachat des jours de RTT,
- baisser le coût des heures supplémentaires,
- allonger les périodes d'essai,
- inventer le contrat de projet pour les cadres,
- mettre à mal les durées maximales de travail prévues par le Code du travail,
- donner la primauté au gré à gré et à l'accord d'entreprise,



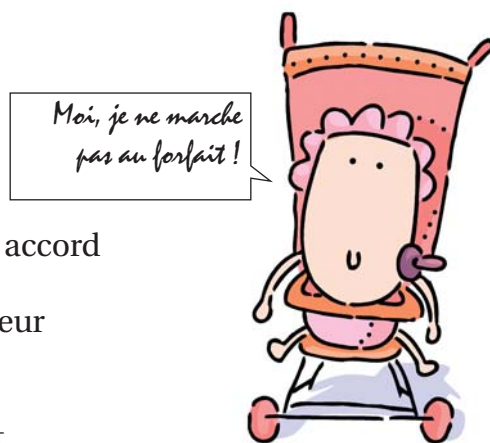
c'est vouloir ramener les salariés à l'état d'infériorité qu'ils connaissaient au XIX<sup>e</sup> siècle.

## Reprenons l'offensive sur le temps de travail

La durée moyenne hebdomadaire des salariés français à temps plein est de 41 heures (source Eurostat). C'est pourtant au nom des 35 heures que le gouvernement veut nous faire travailler plus !

### Temps de travail : les propositions de l'Ugict-CGT

- Garder le plafond maximum actuel des 218 jours, qu'il y ait accord ou pas.
- Respecter les accords de RTT conclus en n'obligeant pas à leur renégociation.
- Ne pas étendre le champ d'application des forfaits-jours.
- Le droit au décompte horaire quel que soit le type de forfait.
- Evaluation de la charge de travail des ingénieurs, cadres et techniciens dans toutes les entreprises et administrations où beaucoup d'heures supplémentaires ne sont ni reconnues ni payées.
- Paiement de toutes les heures supplémentaires : interdiction de leur écrêtage.



Dès maintenant, l'Ugict-CGT invite à poursuivre la signature de la pétition dans la perspective d'une nouvelle initiative de rentrée.

✂ .....  
Bulletin à renvoyer à **Ugict-CGT** - 263, rue de Paris – case 408 – 93516 Montreuil Cedex

#### Bulletin de contact ou de syndicalisation

Je souhaite me syndiquer

Je souhaite prendre contact

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Entreprise : ..... Département : .....

E-mail : ..... Téléphone : travail ..... personnel : .....

Signez la pétition nationale sur le site Ugict [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)

Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens CGT (Ugict-CGT)

263, rue de Paris, Case 408, 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 81 25 – Fax : 01 48 51 64 57 – E-Mail : [ugict@cgt.fr](mailto:ugict@cgt.fr) – Internet : [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)





# Le Moulin à poivre

## Bulletin des attachés de l'Équipement et de l'Environnement

### SOMMAIRE

- **Edito**  
**Pierre LEBLIC**
- **1573 ?**  
**Laurence Boubet**
- **Nos services et la RGPP**  
**Patrick Hallinger**
- **Toujours moins de pouvoir d'achat**  
**Laurence Boubet**

### ÉDITORIAL

## IL FAUT ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

*Les orientations et décisions du « Grenelle de l'environnement » sont un évènement majeur qui engagent les conditions de vie pour nous-mêmes et les générations à venir. La CGT, avec d'autres organisations et associations, s'est pleinement investie dans les groupes de travail chargés de préparer les décisions et s'implique à nouveau quant à leur mise en œuvre. (voir le détail sur le site de la CGT, [cgt.fr](http://cgt.fr))*

*Les thèmes traités et retenus par le « Grenelle » sont en effet déterminants pour l'avenir de la planète et de ses habitants. Au-delà des questions de climatologie et d'effet de serre dont on ne saurait nier l'importance, des questions essentielles de la vie quotidienne ont été l'objet de discussions et de décisions : il en est ainsi de deux grandes questions concernant notre ministère, le logement et les transports.*

*Chacun constate que l'état du logement en France n'est pas bon. Les manifestations récentes ont montré l'ampleur du problème et qu'il ne suffisait pas d'avoir un emploi pour accéder à un logement décent. Que dire des sans-emplois ! Il faut améliorer la qualité des logements construits, notamment au regard des normes HQE, mais aussi se préoccuper du nombre de logements, de leur prix et des possibilités d'accession de chacun à un logement convenable. Or, les décisions prises ne correspondent pas aux ambitions affichées.*

*Les transports sont une question majeure autant par leur caractère structurant quant à l'aménagement du territoire que sur le plan environnemental quant aux consommations d'énergie fossile et aux conséquences sur l'effet de serre. Cette question des transports a fait l'objet d'une déclaration commune des organisations syndicales et des principales ONG concernées. La question essentielle est le rééquilibrage des modes de transports, privilégiant le chemin de fer et la voie d'eau pour le fret, les transports collectifs pour les voyageurs. Les premières décisions prises ne vont pas dans ce sens bien au contraire : l'annonce par la SNCF de la suppression de 219 gares essentiellement dédiées au fret n'est pas un bon signe.*

*Les lobbies des transporteurs influence très fortement les décisions prises. Mais on ne pourra résoudre un problème majeur posé par un mode de développement en privilégiant les mêmes solutions.*

*Enfin, ces réflexions et décisions ne peuvent pas rester hexagonales. Elles concernent les pays européens et même la planète entière. C'est bien d'une autre conception de la mondialisation dont nous avons besoin, une mondialisation non de concurrence générant des conflits mais une mondialisation de complémentarité et de solidarité.*

Pierre LEBLIC

Bulletin réalisé par le attachés CGT de la Fédération de l'Équipement, du SNPTAS, de l'OFICT, de l'USSERE, du syndicat de centrale. Si vous avez des remarques ou des réactions, faites-les parvenir à : [pierre.leblic@wanadoo.fr](mailto:pierre.leblic@wanadoo.fr)

1573 : alors que nos enfants passent le brevet et le bac, vous imaginez peut-être qu'il s'agit d'une date ? Raté, c'est un nombre : 1.573, pas 1.572 ni 1.574. Il s'agit de la réduction des effectifs sur 3 ans sur le programme « CPPEAD » c'est-à-dire les services « supports » (les services qui supportent beaucoup...)

La circulaire du 3 juin du MAP et du MEEDDAT sur la mutualisation des services supports dans les DDEA ne donne pas ce nombre. Elle en fixe un autre : en 4 ans, le ratio des effectifs supports sur les effectifs gérés doit passer à 6% ou 7% dans les DDEA. La circulaire donne le moyen d'y parvenir : le secrétariat général d'une DDEA doit se recentrer sur le noyau dur de ces missions. Plus de gestion administrative et financière du personnel, plus de comptabilité et une mutualisation extrême des autres fonctions : formation, sécurité prévention, marchés, informatique, affaires juridiques, etc... Ça n'a l'air de rien comme ça, surtout pour ceux qui ne travaillent pas dans les services support. Mais il y a quelques « hic ».

D'abord, on peut s'interroger sur la qualité du service rendu par des plates-formes de service responsables de la production (que ce soit en gestion du personnel, en comptabilité,...). L'externalisation à outrance montre souvent ses limites. L'exemple des centres support mutualisés (CSM) dans certaines DRE démontre la difficulté de fonctionnement d'un service prestataire de services pour d'autres, qui ne maîtrise pas ses moyens (dimensionnement du service, limitation des autorisations de recrutement, vacances importantes,...) même si les mêmes difficultés existent dans certaines DDE (difficultés de pourvoir les postes, turn-over important,...).

De plus, la liste des fonctions définies dans le noyau dur (outre qu'elle peut être différemment interprétée : qu'est-ce que la gestion de proximité des agents ?) est-elle suffisante pour permettre à un service d'exercer pleinement ses prérogatives ? (gérer son budget, ses effectifs,...)

Enfin, le pourcentage cible de 6 à 7 % est très faible. Actuellement, les fonctions support au sens large (y compris celles en administration centrale : le nouveau secrétariat général dans l'état actuel de nos informations regroupe près de 2.000 agents) représentent 14 à 15 % des effectifs du ministère. Dans les régions, ce ratio était en 2007 aux

environs de 11, 12 %. L'objectif de la circulaire est implicitement de diminuer l'effectif en DDEA au profit d'un CSM qui soit renforcé pour prendre en charge les missions mutualisées. Mais la réduction du nombre d'emplois sur le programme CPPEAD ne garantit pas que les CSM renforcés par les effectifs des DDEA auront les moyens de fonctionner.

Cette mutualisation pose deux autres problèmes. Le premier est qu'à l'heure actuelle, la forme de mutualisation sur certaines missions n'est pas connue et dépend d'arbitrages parfois extérieurs au ministère : par exemple, le positionnement des licences CHORUS (le futur logiciel budgétaire et comptable de l'État qui doit être déployé au 1er janvier 2010) n'est pas arbitré pour nos services : préfectures de département ou DRE ? Repositionner nos comptables à la préfecture du département ou la DRE ne produit pas tout à fait les mêmes résultats pour les agents. De même, un « opérateur national de paye » qui traitera l'ensemble des payes des agents de l'État va être mis en place en 2011 ou 2012. Son architecture n'est pas encore connue et conditionne pourtant l'organisation des services de gestion du personnel. Tout ça ne facilite pas une gestion prévisionnelle des emplois supports. Sans compter la difficulté de gérer des phases transitoires avec de telles incertitudes et les effectifs qui chutent.

Le deuxième problème est lié au pourcentage cible. Calcul macro : imaginons une réduction des effectifs au MEEDDAT à hauteur du non-remplacement des départs à la retraite sur 3 ans (soit environ 10 % sur 3 ans). Passer de 11 % ou 12 % (en considérant que le pourcentage était identique dans les services, ce qui est loin d'être le cas) à 7 % représente avec le transfert des parcs et des services support associés une diminution en moyenne de plus de 50 % des effectifs des secrétariats généraux des DDE. La réduction des effectifs est nettement supérieure aux départs à la retraite. Sans compter que les réductions porteront plus particulièrement sur les cat. C : gestionnaires de personnel, comptables,... Que vont devenir ces agents à qui on proposera au mieux de rejoindre la préfecture de Région : est-ce pour ces agents qu'est fait le projet de loi mobilité ? Deux propositions de postes refusées entraînent une mise en disponibilité d'office qui ressemble fortement à un licenciement déguisé ...



# Nos services et la RGPP

Le 3ème conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) du 11 juin 2008 se situe dans la lignée des précédents avec des décisions de réorganisation autoritaires sans évaluation préalable.

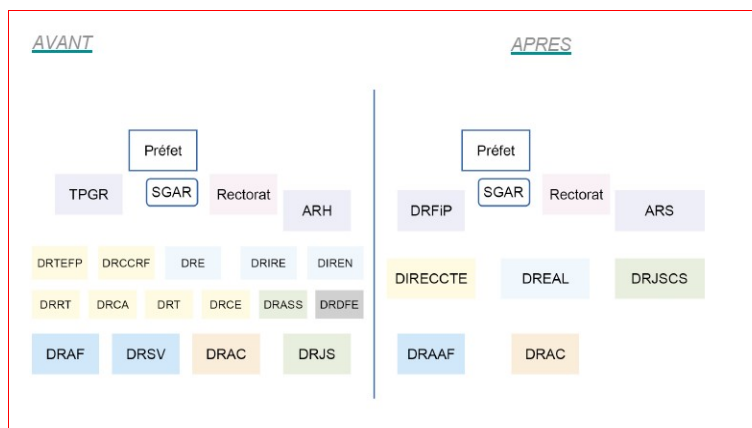
La philosophie de la réforme vise à restructurer l'appareil d'Etat sur les tâches de pilotage et de contrôle des politiques publiques. Il faut y ajouter une préoccupation de « cohésion sociale » a minima. Le reste est renvoyé au libre jeu du marché et à la responsabilité individuelle. A chacun de se prendre en charge, en payant des assurances par exemple pour faire face aux risques en matière de santé, de retraite,...

Ce conseil de modernisation a porté plus particulièrement sur l'administration territoriale de l'Etat et son organisation. 500 000 agents sont concernés. Nos services sont donc au cœur de cette réorganisation.

## Des services publics locaux réorganisés sans débat ...

Une circulaire du Premier ministre officialise les décisions prises.

**Le niveau régional** est défini comme « le niveau de droit commun pour mettre en œuvre les politiques publiques ». 8 directions régionales devraient remplacer les directions existantes.

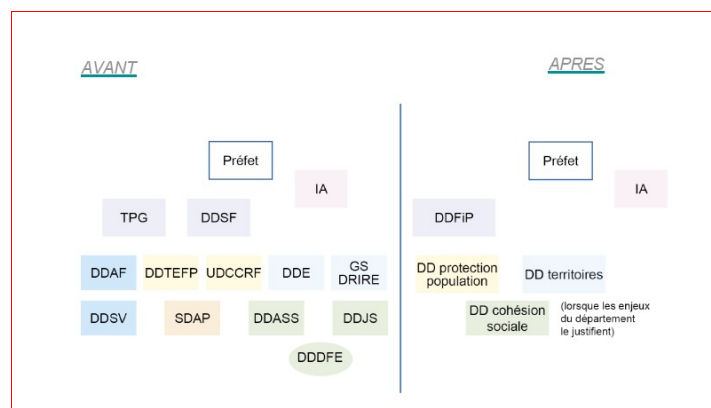


Les 8 nouvelles Directions régionales :

- DRFIP (Direction Régionale des Finances publiques)
- DRAAF (DR Agriculture, alimentation et forêt)
- DRAC (DR Affaires culturelles)
- DREAL (DR Environnement, Aménagement, Logement)
- DIRECCTE (DR Entreprises, Concurrence, Consommation, Travail, Emploi)
- DRJSCS (DR Jeunesse et Sports, Cohésion Sociale)
- Rectorat
- ARS (Agence Régionale de Santé)

On peut considérer que l'organisation du DREAL se situe en prolongement des réformes antérieurement engagées.

**Au plan départemental**, la réorganisation est sensée partir des besoins des citoyens sur le territoire et non du découpage des périmètres ministériels. **C'est à ce niveau et dans l'articulation entre région et département que se posent les principales questions du devenir de nos services.**



A côté de l'Inspection d'Académie, de la direction départementale des finances publiques, 2 ou 3 nouvelles directions directement placées sous l'autorité du préfet sont créées. Elles sont définies comme des « services déconcentrés interministériels ».

Quel sera réellement leur rôle ?

**La direction des territoires** regroupera, pour l'essentiel, les services des anciennes DDE et DDA, « tout ou partie des services environnement des préfectures ». Cependant de nombreuses missions disparaissent. Il leur est par exemple interdit d'intervenir dans l'ingénierie concurrentielle! Ce n'est pas que le service est mal fait... mais il faut laisser la place au secteur privé!

Comment sera géré l'examen du permis de conduire promis à un « opérateur » ? Qu'en sera-t-il des permis de construire ?

**La direction de la population et de la cohésion sociale** regroupera les dépouilles de services démantelés et des petits services, ainsi le Droit des Femmes, Jeunesse et Sports, les services vétérinaires,...

**Une direction de la cohésion sociale** sera créée en fonction des besoins...Elle pourra intégrer la politique de la ville, le logement social,...

**Quelle sera la capacité d'agir de ces deux directions constituées de bric et de broc ?**

La réorganisation décidée peut d'ailleurs en annoncer d'autres limitant la présence des services de l'Etat à l'existence de simples antennes locales...

## **La situation des personnels fragilisée...**

Les premières décisions du CMPP du 4 décembre 2007 incluaient une modification du statut des personnels des services territoriaux de l'Etat travaillant dans les départements. Suite aux arbitrages intervenus, ceux-ci demeurent en principe rattachés à leur ministère d'origine, ce qui est important.

La gestion des ressources humaines n'en demeure pas moins une des dimensions de la RGPP.

Des plate-formes régionales GRH pourraient se mettre en place. Elles seraient chargées de proposer « une offre de services RH (formation, recrutement, action sociale, hygiène et sécurité) ».

Ces éléments sont à comprendre dans le cadre de la nouvelle gestion des ressources humaines que veut promouvoir le Secrétariat d'Etat à la Fonction publique. Il s'agit pour lui de s'attaquer à « une mauvaise gestion des RH » et au manque de professionnalisme des personnels au niveau local du fait de services trop souvent de petite taille, au trop grand nombre de corps, au paritarisme national qui ralentit les circuits, à la non application de « la fongibilité asymétrique » de la Lolf du fait du pilotage

des administrations centrales, etc...A lire cette liste de critiques, on se demande comment les services ont pu fonctionner jusqu'à présent! Mais il est vrai que lorsqu'on veut tuer son chien....

## **Et les organismes consultatifs de la Fonction publique ?**

Les CTP seront saisis sectoriellement et a posteriori sur les nouvelles organisations (et parfois même plusieurs CTP seront réunis simultanément) mais il n'existe aujourd'hui aucune instance de concertation permettant aux personnels de s'exprimer sur l'ensemble de la réorganisation engagée au plan départemental ou régional.

C'est pourquoi la CGT revendique la création d'une instance interministérielle de concertation au plan départemental et régional.

Le gouvernement refuse pour le moment de répondre à cette revendication.

Pour la gestion de sa carrière ou en cas de restructuration de son service, l'agent risque fort de se retrouver seul face au correspondant de la plateforme régionale RH. Quel recours lui restera-t-il si ses demandes sont rejetées par les chefs de service ou s'il ne peut accepter pour une raison ou une autre les propositions de mobilité qui pourraient lui être faites? Avec quelles menaces y compris sur son emploi futur ?

C'est pourquoi, il est décisif de conquérir des droits nouveaux, au plan départemental et régional, pour permettre, dans la transparence, la défense individuelle et collective des personnels.

## **Où est l'utilisateur dans tout cela ?**

Ne lui dit-on pas que la réforme aurait pour finalité un meilleur service public ?

La CGT demande la mise en place de commissions départementales et régionales des services publics (intégrant donc notamment des représentants des usagers et des personnels) dotées de réelles prérogatives, dont la possibilité de saisine à l'initiative des représentants de l'Etat, des associations d'usagers ou des organisations syndicales.

## **Agir pour défendre un service public pour répondre aux besoins de la population et des territoires**

Ce sera une des tâches de la rentrée avec celle de construire, en convergence avec les usagers, des propositions pour des services publics qui jouent pleinement leur rôle au plan local, et permettent de répondre aux besoins des populations, dans les départements et les régions, non seulement de manière globale mais aussi et surtout dans chacune de leurs dimensions.

Dans nos domaines d'activité, le potentiel de nos services reste important. La CGT est intervenue à de multiples reprises tant auprès du ministère qu'au plan interministériel pour demander le maintien d'une administration technique de plein exercice au niveau départemental. Nous contestons les abandons de missions, le tout privé. Nous sommes là loin d'une politique d'intérêt général. Ce sont les dogmes du libéralisme qu'on veut nous imposer.

Dans le même temps, de nouveaux besoins apparaissent dans le domaine environnemental, le logement, les transports et les économies d'énergie, ... La CGT a formulé de nombreuses propositions au côté des associations dans le cadre du Grenelle de

l'Environnement. Beaucoup va dépendre de l'action des personnels et des usagers pour développer un service public capable d'agir dans ces domaines.

C'est cela qui va se jouer dans les premières semaines de la rentrée.

Une circulaire du Premier ministre va demander aux préfets de départements et de régions d'organiser la concertation avec les personnels, les élus, les usagers d'ici fin octobre ou fin novembre. Les préfets feront part de leurs propositions d'organisation au niveau national avant une validation des nouvelles organisations. A nous d'agir pour défendre notre service public et montrer son utilité au regard des enjeux d'aujourd'hui.

## TOUJOURS MOINS DE POUVOIR D'ACHAT

Le mois de juin a vu la sortie de plusieurs textes relatifs à notre rémunération.

Tout d'abord, la circulaire annuelle sur le régime indemnitaire des personnels administratifs en services déconcentrés du 5 juin 2008.

Le complément indemnitaire servi en 2007 au titre du rapprochement des régimes ex-équipement et ex-écologie est intégré dans le régime 2008. La circulaire prévoit ensuite une revalorisation du régime indemnitaire des conseillers d'administration et attachés dans la perspective d'un rapprochement de

niveau avec les corps de la filière technique et l'intégration dans le futur régime interministériel qui pourrait être applicable en 2009. La tranche 2008 doit permettre de réajuster les dotations entre les différents grades et échelons. De fait, le régime des attachés hors Île de France est revalorisé pour les attachés principaux et conseillers d'administration mais pas pour les attachés qui ne sont pas près de rattraper le régime des attachés de centrale. Pour les attachés en Île de France, les grades d'attachés jusqu'au 7ème échelon inclus, d'attachés principaux jusqu'au 6ème inclus et de conseiller d'administration sont revalorisés. Ce qui donne le tableau suivant :

<i>grades</i>	<i>Nature de primes</i>	<i>DBM 2007</i>	<i>Revalorisation 2008</i>	<i>DBM 2008</i>	<i>DBM 2007</i>	<i>Revalorisation 2008</i>	<i>DBM 2008</i>
		Affectés en SD <b>HORS</b> Ile de France			Affectés en SD d' <b>Ile de France</b>		
<b>CAEDAD</b>	IFTS sd C1 + IPOL	14.000	300	14.300	15.000	500	15.500
<b>AP &gt; 6ème</b>	IFTS sd C1 + IPOL	12.000	700	12.700	14.820	0	14.820
<b>AP &lt; 7ème</b>	IFTS sd C1 + IPOL	12.000	700	12.700	14.000	400	14.400
<b>AA &gt; 8ème (7ème en IdF)</b>	IFTS sd C2 + IPOL	8.425	0	8.425	11.290	0	11.290
<b>AA &lt; 9ème (8ème en IdF)</b>	IFTS sd C2 + IPOL	7.480	0	7.480	9.800	500	10.300

L'augmentation est donc variable selon les grades. Rappelons que l'augmentation du point d'ISS est pour cette année est de 1 % (ce qui ne fait pas beaucoup non plus !!)

Pour l'année 2009, nous aurons le plaisir d'appartenir au premier corps expérimentant la mise en place d'une « prime de fonctions et de résultats ». Le régime indemnitaire comporterait une composante statutaire liée au grade (qualification et ancienneté) et une composante liée au poste occupé. Celle-ci se décomposerait en une part fixe et une part variable déterminée au regard des résultats atteints. Ce nouveau régime pourrait être soumis à cotisations retraite, ce qui serait une très bonne mesure. Il ne reste plus qu'à voir les montants mis sur la table et les modalités de détermination de la part fixe liée au poste (postes NBlés ?) et de la part variable (comment passe-t-on de l'entretien d'évaluation au coefficient de prime ?)

Le second texte sorti est le décret du 6 juin sur la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) pris en application de l'accord salarial fonction publique (non signé par la CGT). Il est censé compenser la perte de pouvoir d'achat mais il représente une escroquerie.

Pour mesurer cette perte, il faut faire la différence entre la valeur des indices (INM) de début et de fin de la période donnée (2003-2007) multipliée par la valeur du point annuel constaté à l'époque. La fonction publique ayant déterminé une inflation de 6,8 % sur ces années, il faut regarder si son salaire brut a augmenté d'au moins 6,8 % par rapport à son salaire brut du 31.12.2003.

Sur une période de 4 ans, peu d'agents ne connaissent pas au moins une augmentation d'échelon (sans compter les changements de grade). Globalement seuls les agents détenant l'indice terminal de leur grade pourront en bénéficier (comme l'an passé). Ainsi, nous avons, d'une part, ces agents en fin de grade qui compensent leur perte de pouvoir d'achat liée à la faiblesse de l'augmentation du point d'indice par l'attribution de primes non soumises à cotisations pour la retraite (encore une façon de creuser le déficit !) et versées avec des années de retard par rapport à la perte de pouvoir d'achat. D'autre part, les agents qui n'en bénéficient pas parce que le gouvernement considère que l'augmentation liée à leur ancienneté et leurs promotions compense la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation.

Enfin, les dernières propositions salariales de la fonction publique présentées le 24 juin ne sont pas roboratives. Rappelons que nous devons nous contenter d'une augmentation de 0,5 % au 1er mars et 0,3 % au 1er octobre alors que l'inflation prévisionnelle est de 3,2 % et sans compter les pertes subies depuis 2000. Les propositions pluriannuelles se limitent à ces augmentations, à la GIPA (garantie indemnitaire du pouvoir d'achat) décrite ci-dessus, à des propositions de reconstruction de grilles des catégories A et B engagées en 2008 et une « prime d'intéressement collectif » liée à la réalisation d'objectifs chiffrés annuellement. Nous avons toujours critiqué la fixation de coefficients individuels qui ne traduisent pas le caractère collectif du travail. A ce titre, une prime d'intéressement collectif pourrait être une mesure positive. Mais la définition des différents indicateurs au ministère fait craindre le pire par rapport à ceux qui pourraient être retenus pour déterminer la réalisation d'objectifs annuels.